

Préfecture

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ATTESTATION PRÉFECTORALE

Le Préfet de l'Hérault atteste que :


le 29 juillet 2019 a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (C.D.A.Ci.), une demande formulée par la S.A.S. CINÉMAS FRONTIGNAN sise 15 Place Fénélon PARIS (75) en vue d'être autorisée à la création d'un établissement cinématographique « PREMIÈRE » de 4 salles et 595 fauteuils, situé Ancien Chai Botta – 12 Quai Voltaire à FRONTIGNAN (34).

La commission s'est réunie le 26 septembre avec 4 membres présents.

Le quorum requis étant de 5 membres, cette commission n'a pu se prononcer.

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.Ci. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.A.S. CINÉMAS FRONTIGNAN est réputée accordée le 29 septembre 2019, en application de l'article n° R. 212-7-18 du code du cinéma et de l'image animée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet
Président de la Commission Départementale
d'Aménagement Cinématographique



Philippe NUCHO